

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CERET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMISTRATION**

SÉANCE du 21 décembre 2023

Délib.2023 – 19

Date de la convocation 15 décembre 2023	<p>L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un décembre à quinze heures trente, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Céret, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Mme BARANOFF Brigitte, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de CERET.</p>
Nombre de membres En exercice : 17 Présents : 11 Votants : 11	<p>Membres présents : Mme BARANOFF Brigitte, Mme MENAHEM Sophie, Mme BENARD Gisèle, Mme BOISDRON Gisèle, Mme TORRENT Michèle, Mme CECCALDI Eveline, Mme GUISSSET Danièle, Mme KIMPE Astride, Mme GIRARDIN Jeanine, Mme DADA Françoise, Mme GUERRIER Annie.</p> <p>Membres absents excusés : M. COSTE Michel (Président du CCAS), Mme OHN Christiane, Mme DUNYACH Monique, Mme THILMONT Alicia.</p> <p>Membres absents : M. VILA-PASOLA Marti, M. MAITRE Claude.</p>
Votes Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0	<p>Objet : Téléalarmes – Avenant au marché conclu avec la Société BLUELINEA</p> <p>Madame Brigitte BARANOFF, Vice-présidente, rappelle au Conseil d'Administration qu'un marché de fournitures et de services de téléassistance a été conclu avec la Société Bluelinéa en juin 2022.</p>
Date d'affichage	<p>Ce marché comprend la location, l'abonnement, l'installation, la maintenance et le retrait d'un transmetteur GSM. Avec ce type de transmetteur, la personne qui a besoin d'assistance doit déclencher elle-même un appel en appuyant sur le bouton d'appel, disponible en bracelet ou en médaillon.</p>
Date de publication et de mise en ligne	<p>De plus en plus de personnes demandent de pouvoir être équipées d'un appareil détecteur de chute brutale qui, lorsqu'une chute est détectée, déclenche automatiquement l'appel vers la plateforme.</p> <p>La Société Bluelinéa a été sollicitée pour pouvoir proposer ce détecteur de chute aux bénéficiaires de la téléalarme.</p> <p>Pour se faire, il convient de conclure un avenant au marché conclu avec Bluelinéa, afin d'intégrer dans le bordereau des prix :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le détecteur de chute brutale pour 3.60 € TTC/mois.- La révision de prix pour la fourniture du transmetteur GSM pour 7.63 € TTC/mois <p>Madame BARANOFF propose au Conseil de l'autoriser, en sa qualité de Vice-Présidente, à signer cet avenant avec la Société Bluelinéa.</p>

**Le conseil d'administration,
après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Décide**

- D'autoriser Madame Brigitte BARANOFF, Vice-présidente du CCAS, à signer avec la Société BLUELINEA un avenant au contrat de fourniture et de services conclu en juin 2022 qui permet d'intégrer au bordereau des prix :
 - Le détecteur de chute brutale pour 3.60 € TTC/mois.
 - La révision de prix pour la fourniture du transmetteur GSM pour 7.63 € TTC/mois

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour expédition conforme

La Vice-Présidente du CCAS
Mme Brigitte BARANOFF

